

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 100, 167 Lombard Ave.

Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba

Manitoba R3B 0T6

Title - Sujet				
Gradins pour à l'extérieur				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
W0117-155116/A		2016-01-18		
Client Reference No N° de ré W0117-155116	férence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$WPG-206-9737	férence de SEAG			
File No N° de dossier WPG-5-38270 (206)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME	
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2016-02-29			Central Standard Time CST	
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination Address Enquiries to: - Adress Tetrault, Renata	. , , = ,	I	uyer ld - ld de l'acheteur	
Telephone No N° de téléphone (204) 228-9032 ()		wpg206 FAX No N° de FAX (204) 983-7796		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA PO BOX 17000 STN FORCES BLDG 129, DOOR 13715 WIF WINNIPEG Manitoba R3J0T0 Canada	es et construction: AL DEFENCE			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



% Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

WPG-5-38270

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	Besoin	2
1.2	COMPTE RENDU	
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	2
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	2
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	4
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	4
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	4
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	4
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	5
6.1	Exigences relatives à la sécurité	
6.2	Besoin	
6.3	Clauses et conditions uniformisées	5
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8 6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
	E «A»	
	e «A»	
	E «B»	
BASE	DE PAIEMENT	10

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier WPG-5-38270

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.1 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

N° de l'invitation - Solicitation No. W0117-155116/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0117-155116

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

wpg206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

0117-155116 WPG-5-38270

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (un copie papier)
Section II : Soumission financière (un copie papier)

Section III: Attestations (un copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

File No. - N° du dossier WPG-5-38270

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- 1. Capacité de respecter tous les articles décrits à l'annexe A.
- 2. Disposition de prix fermes pour tous les éléments spécifiés dans l'annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

Id de l'acheteur - Buyer ID

wpg206
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

File No. - N° du dossier WPG-5-38270

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W0117-155116/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W0117-155116

 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier WPG-5-38270 $\label{eq:continuous} \begin{array}{c} \mbox{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ \mbox{wpg206} \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$

Nom : Renata Tetrault

Titre: Chef d'équipe d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Région de l'ouest Téléphone : 204-228-9032 Télécopieur : 204-983-7796

Courriel: renata.tetrault@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : à déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu administratif des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions administratif avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom du représentant :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé dans l'annexe B, selon un montant total de ______\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W0117-155116/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W0117-155116

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

WPG-5-38270

Id de l'acheteur - Buyer ID

wpg206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2015-09-03), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du (inscrire la date de la soumission).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9039C (2008-05-12) Récupération

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

G1005C (2008-05-12), Assurances

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W0117-155116/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W0117-155116

 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier WPG-5-38270 Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE «A»

BESOIN

Le ministère de la Défense nationale requiert la fourniture, la livraison et l'installation de onze (11) gradins extérieurs en aluminium commercial, conformément aux critères décrits dans le présent document, pour la 17^e Escadre Winnipeg (Manitoba). La livraison et l'installation doivent obligatoirement se faire au plus tard le 31 mars 2016.

Les soumissionnaires doivent confirmer le respect de chacun des critères indiqués dans le présent document. En cas de non-respect des spécifications techniques obligatoires, votre proposition sera rejetée. Les soumissionnaires doivent présenter des documents justificatifs/brochures techniques pour prouver leur conformité. Si les brochures ne sont pas fournies, le Canada pourrait demander ces renseignements.

Ce besoin porte sur onze (11) gradins extérieurs en aluminium commercial. Chaque unité doit satisfaire à toutes les spécifications obligatoires figurant dans le tableau ci-dessous.

	Critère obligatoire	Indiquer la conformité	Indiquer comment la spécification est respectée et/ou faire un renvoi à la brochure/spécification		
Sept	(7) Gradins extérieurs en aluminium comm	ercial, 5 rangée	s de haut X 15 pi de long :		
1	Doit compter 5 rangées de sièges				
2	Doit être de 5 rangées de haut X 15 pi de long, avec laminoir à largeur double				
3	Doit comprendre des appuis-pieds en aluminium, des planches (sièges) et une colonne montante des rangées 2 à 5.				
4	Doit comprendre une plate-forme en acier galvanisé par immersion à chaud.				
5	Doit avoir une capacité d'au moins 50 personnes par unité.				
6	Doit répondre aux exigences du CNB – Canada 2005 et du PAD				
7	Doit être fabriquée par une entreprise certifiée par le BCS				
8	La livraison et l'installation des gradins doivent se faire à la 17 ^e Escadre Winnipeg (Manitoba) au plus tard le 31 mars 2016.				
Quati	Quatre (4) Gradins extérieurs en aluminium commercial, 5 rangées de haut X 12 pi de long :				
1	Doit compter 5 rangées de sièges				
2	Doit être de 5 rangées de haut X 12 pi de long, avec laminoir à largeur double				
3	Doit comprendre des appuis-pieds en aluminium, des planches (sièges) et une colonne montante des rangées 2 à 5.				

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W0117-155116/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W0117-155116

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $wpg206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N $^{\circ}$ du dossier WPG-5-38270

4	Doit comprendre une plate-forme en acier galvanisé par immersion à chaud.	
5	Doit avoir une capacité d'au moins 40 personnes par unité.	
6	Doit répondre aux exigences du CNB – Canada 2005 et du PAD	
7	Doit être fabriquée par une entreprise certifiée par le BCS	
8	La livraison et l'installation des gradins doivent se faire à la 17 ^e Escadre Winnipeg (Manitoba) au plus tard le 31 mars 2016.	

N° de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

File No. - N° du dossier WPG-5-38270

ANNEXE «B»

BASE DE PAIEMENT

Une fois remplie, l'annexe B fait partie de la proposition financière du soumissionnaire.

Les prix indiqués doivent être des prix fermes tout compris, destination FAB, frais de livraison et de déchargement compris, conformément aux exigences de l'annexe A. Les prix doivent être en dollars canadiens, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens. Le cas échéant, excluant les taxes applicables.

Description	Unité de distribution	Prix unitaire fermes	Quantité	Prix prolongée
Gradins extérieurs en aluminium commercial, 5 rangées de haut X 15 pi de long, conformément aux exigences énoncées à l'annexe A	Chaque	\$	7	\$
Gradins extérieurs en aluminium commercial, 5 rangées de haut X 12 pi de long, conformément aux exigences énoncées à l'annexe A	Chaque	\$	4	\$
Livraison et installation, destination FAB	Lot	\$	1	\$
TOTAL PARTIEL				\$
TPS/TVH, le cas échéant				\$
TOTAL				\$